



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2037

Responsabilité sociale et environnementale des banques

Direction des Finances

**Rapporteur** : Mme HENOCQUE Audrey

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme ZDOROVZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2037 - RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE  
DES BANQUES (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Notre Plan de mandat, adopté en mars 2021, énonce clairement le rôle de la finance dans la transition écologique et sociale que nous souhaitons conduire à Lyon.

Il affirme notre souhait « de participer à un nouveau modèle, local, éthique et indépendant du capitalisme international concernant l'économie et le système financier (épargne et emprunts). »

Nous nous donnions pour objectif, à l'horizon 2023-2024, la mise en place de nouveaux modes de financement de la transition écologique et de l'action municipale : finances vertes, financement participatif et mécénat.

Nous annonçons également vouloir porter « *au niveau national, européen et international le plaidoyer pour des politiques monétaires et budgétaires accompagnants la transition et une réorientation de la finance et de l'épargne vers l'économie locale et écoresponsable.* »

Nous sommes aujourd'hui parfaitement en phase avec cette stratégie. Ainsi, pour rappel, nous avons depuis le début du mandat :

- soutenu le développement la monnaie locale complémentaire en circulation sur notre territoire, la Gonette ;
- souscrit, pour la première fois, 4 emprunts pour un montant global de 20 M € sur la base de critères éthiques, retenant les offres bancaires les mieux-disantes sur l'aspect environnemental ;
- adopté une charte des valeurs en matière de mécénat et de parrainage ;
- accueilli la première édition délocalisée des Grands Prix de la finance solidaire organisés par FAIR et Le Monde ;
- organisé, avec le collectif Gonansol, un forum citoyen autour de la finance éthique afin de faire connaître les structures locales qui œuvrent en faveur de la transition écologique et sociale.

Par ailleurs, avant la fin de l'année, nous lancerons notre première obligation verte, offrant ainsi aux investisseurs institutionnels désireux de soutenir la transition écologique la possibilité d'accompagner financièrement la mise en œuvre de notre Plan Pluriannuel des Investissements.

Par cette délibération, nous souhaitons aujourd'hui poursuivre notre action en faveur d'une finance plus éthique.

Notre action s'inscrit dans un contexte où l'article 2 de l'accord de Paris sur le climat adopté en décembre 2015 a fixé pour objectif de rendre « *les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient au changement climatique* ».

En suivant, les institutions financières se sont engagées, le 2 juillet 2019, à publier des stratégies individuelles de sortie du charbon, ce qui constitue une avancée tardive mais indispensable dans un contexte où la combustion du charbon est la principale source de gaz à effet de serre dans le monde.

De son côté, le Gouvernement a appelé, en novembre 2020, les institutions bancaires à renforcer leurs engagements en matière de lutte contre le changement climatique en développant une stratégie de sortie du financement des activités pétrolières non-conventionnelles.

Néanmoins, le dernier rapport publié par Oxfam (Banques et climat, le désaccord de Paris – Oxfam France – Octobre 2021) est sans appel. Le compte n’y est pas : *« les émissions de gaz à effet de serre issues des activités de financement et d’investissement de chacune des quatre principales banques françaises (...) demeurent supérieures aux entreprises les plus polluantes du CAC 40, comme TotalEnergies.*

*Chacune des quatre premières banques françaises continue d’avoir, à elle seule, une empreinte carbone supérieure à celle du territoire français (...). La principale cause de l’empreinte carbone des banques reste leurs financements aux entreprises actives dans les énergies fossiles. »*

Les volumes des prêts aux entreprises actives dans le secteur du gaz et du pétrole sont mêmes en hausse entre les années 2017 et 2020.

A ce jour, *« seuls le Crédit Mutuel et la Banque Postale se sont publiquement engagés à réduire l’intégralité de leur empreinte carbone à court terme, y compris leurs émissions de scope 3, c’est-à-dire les émissions liées notamment à leurs soutiens financiers (...) et seule la Banque Postale a arrêté ses financements à l’expansion de l’industrie du pétrole et du gaz ».*

Ainsi, face à ce constat alarmant, des collectivités comme Besançon, Bourg-en-Bresse ou encore Bordeaux, ont pris des initiatives afin d’encourager les établissements bancaires à prendre en compte les impacts sociaux, environnementaux et climatiques dans leurs actions.

Il convient de rappeler que les emprunts ne font pas partie des achats soumis au code de la commande publique. La collectivité est donc libre de définir les modalités de mise en concurrence et d’attribution de ses contrats.

Toutefois, la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités et à leurs établissements publics est venue encadrer les types de produits qui peuvent être souscrits.

Cette circulaire encourage par ailleurs la mise en concurrence la plus large possible lors du recours à l’emprunt, ceci afin de bénéficier des meilleures conditions possibles.

La Ville de Lyon applique cette mise en concurrence depuis de nombreuses années à travers l’élaboration, pour chaque consultation, d’un cahier des charges définissant précisément le besoin et les attendus.

Il est proposé aujourd’hui de compléter ces consultations par l’envoi d’un questionnaire annuel à destination des établissements bancaires. Ce questionnaire a été élaboré avec les associations Oxfam et Reclaim Finances. Il vise à interroger les banques concernant les actions mises en place en leur sein en matière :

- de transparence financière ;
- de lutte contre le blanchiment, la corruption et la fraude fiscale ;
- de responsabilité environnementale et climatique ;
- de responsabilité sociale ;
- de proposition de produits financiers socialement et écologiquement responsables type "ISR", GreenFin ou Finansol.

Ce questionnaire pourra évoluer dans le temps, notamment en tenant compte des pratiques du secteur financier et des exigences scientifiques.

Dans le cadre de la procédure de mise en concurrence des banques, la réponse à ce questionnaire devient une condition sine qua non de leurs participations aux consultations d'emprunt de la Ville de Lyon.

Ce questionnaire devient un outil supplémentaire d'aide à la décision, permettant une analyse complémentaire à la seule performance financière des offres.

Il pourra permettre de différencier les propositions bancaires faites, en orientant les choix vers les propositions les plus vertueuses, qui seront ainsi priorisées.

Par ce questionnaire, la Ville de Lyon entend inciter ses partenaires bancaires à contribuer à l'arrêt de l'expansion des énergies fossiles conformément aux engagements de l'accord de Paris. Il est aujourd'hui primordial que les acteurs financiers cessent de soutenir le développement de l'exploitation du charbon, du pétrole et du gaz.

Vu les articles L 1611-3-1 et L 2337-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2512-5 du code de la commande publique ;

Ouï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

### **DELIBERE**

- 1- La Ville de Lyon s'engage à emprunter auprès de banques quand elles se positionnent dans une stratégie de limitation des impacts environnementaux et sociaux négatifs de leurs financements pour le climat et le vivant.
- 2- La Ville de Lyon complète ses consultations auprès des établissements bancaires par un questionnaire annuel (exemplaire modulable joint en annexe) portant sur la responsabilité environnementale, climatique et sociale des banques et permettant de mesurer leurs actions notamment en matière de transparence financière et de responsabilité environnementale, climatique et sociale.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET